



**COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON**  
**Rue de Gérouville, 5**  
**6769 MEIX-DEVANT-VIRTON**

**Aide pour l'établissement de votre déclaration fiscale 2019.**

Le collège communal a décidé de mettre en place une aide à l'établissement de la déclaration d'impôts pour les habitants de la Commune de Meix-devant-Virton.

Celle-ci sera assurée par l'échevin Marc GILSON, au bureau communal, aux dates et heures suivantes :

- Mardi 28 mai, 11, 18 et 25 juin (de 9h00 à 11h50 et de 13h30 à 17h00)
- Jeudi 6, 13, 20 et 27 juin (de 9h00 à 11h50)

Merci de prendre rendez-vous au bureau communal, rue de Gérouville, 5 à 6769 Meix-devant-Virton – Tél. : 063/57.80.51 (veillez à prendre un rendez-vous par déclaration fiscale).

Merci de vous munir :

- Déclaration fiscale et son brouillon (sauf si déclaration via TAX ON WEB) ;
- Fiches de revenus (salaire, chômage, mutuelle, pensions, ...) ;
- Fiches françaises et/ou luxembourgeoise ;
- Le montant du revenu cadastral, les attestations de prêts hypothécaires ou autres, les attestations d'assurances-vie ou épargne-pension, pensions alimentaires perçues ou versées, attestations de dons versés, ...
- Ou tout autre document que vous jugeriez utile pour compléter votre déclaration fiscale.

Pour les déclarations en ligne (tax-on-web), venir avec votre carte d'identité (ainsi que de celle de votre conjoint) et de vos codes PIN.

**ATTENTION !!!**

Les fiches des pensions françaises ne sont plus envoyées aux contribuables, vous devez donc soit les télécharger sur les sites internet adéquats, soit vous munir de l'ensemble des extraits de compte reprenant les montants perçus en 2018 ... FAUTE DE QUOI IL SERA IMPOSSIBLE DE REMPLIR VOTRE DECLARATION FISCALE ;

Par le Collège,

La Directrice générale,

N. BOLIS.



Le Bourgmestre,

P. FRANCOIS.